



## Reprise apres congé parental

Par **Juliauem**, le **12/01/2009** à **13:28**

bonjour

je reprends en mars 2009 mon travail apres 3 ans de congé parental

j'avais les mercredis et samedis delibres etant à 20H avant

mon futur planning est tout les jours sauf le samedi

ma remplaçante ne travaille pas les mercredis et ne les fera pas si je lache le poste  
favoritisme?

j'ai 4 enfants et je ne me vois pas les faire garder le mercredi avec mon salaire de 20H  
que puis je faire ?

ai je des droits ?

employée depuis 1993 ds l'entreprise c'est un coup dur!

merci de m'aider